



REGLEMENTS COMPETITIONS SENIORS FEMININES

Article 1 - CHAMPIONNAT SENIORS FEMININS

Article 1.1 Modalités de composition du championnat Régional 1F saison 2020/2021

Le championnat Régional 1, pour la saison 2020/2021, est composé de 22 équipes regroupées en 2 poules de 11 équipes.

Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- a) 6 équipes accédant du championnat R2F phase 1 de la saison antérieure, à condition de remplir les conditions prévues au règlement de l'épreuve, faute de quoi, c'est la première équipe suivant au classement remplissant les conditions prévues au règlement de l'épreuve qui sera proposée pour participer à cette compétition.
- b) L'équipe rétrogradée du championnat Division 2 féminine
- c) Les 15 équipes maintenues du championnat R1F de la saison antérieure

Article 1.2 – Accessions / Rétrogradations - championnat senior R1F

- a) Accessions :

Sous-réserve de la validation de l'annonce des clubs qualifiés par la FFF avant le début de la saison, l'équipe classée première de chaque poule, accède à la phase d'accession nationale pour la montée en D2 féminine, à condition de remplir les conditions prévues au règlement de l'épreuve, faute de quoi, c'est la première équipe suivant au classement remplissant les conditions prévues au règlement de l'épreuve qui sera proposée pour participer à cette compétition.

- b) Rétrogradations :

Les équipes classées aux 5 dernières places de chaque poule et l'équipe la moins bien classée (suivant règle de départage) des 2 poules.

Si une ou plusieurs équipes de la ligue sont rétrogradées de D2 en R1F, il sera tenu compte de cette particularité pour envisager des descentes supplémentaires.

Les places vacantes éventuelles sont attribuées aux clubs atteints par la descente automatique selon leur ordre de classement.

Article 1.3 Modalités de composition du championnat Régional 1F saison 2021/2022

Le championnat Régional 1, pour la saison 2021/2022, sera composé de 14 équipes regroupées en 1 seule poule :

- a) Le premier de chaque poule de R2F
- b) Les 11 premières équipes seront maintenues en fonction des rétrogradations de D2 en R1F et fonction des montées de R1F en D2 suite aux matchs de barrage. Il sera tenu compte de cette particularité pour envisager des descentes supplémentaires

Article 1.4- Modalités de composition du championnat Régional 2F

Le championnat Régional 2, pour la saison 2020/2021, est composé de 23 équipes regroupées en 3 poules, 2 poules de 7 équipes et 1 poule de 9 équipes.

Elles sont désignées dans les conditions ci-après :

- a) 4 équipes rétrogradant du championnat R1F à l'issue de la saison 2019/2020 ;
- b) 1 équipe rétrogradant du championnat national U19F ;
- c) 10 équipes maintenues du championnat R2F de la saison antérieure
- d) 8 équipes accédant de compétitions de district

Article 1.5 – Accessions / Rétrogradations - championnat senior R2F

- a) Accessions de R2F en R1F :

L'équipe classée première de chaque poule accède au championnat R1F pour la saison 2021/2022, à condition de remplir les conditions prévues au règlement de l'épreuve, faute de quoi, c'est la première

équipe suivant au classement remplissant les conditions prévues au règlement de l'épreuve qui sera proposée pour participer à cette compétition.

b) Accessions de district ou interdistrict en R2F :

L'équipe classée première de chaque championnat district ou interdistrict accèdera en R2F pour la saison 2021/2022, à condition qu'elle évolue à 11 et qu'elle ait participé :

- Soit à une compétition se jouant exclusivement à 11 en 1 phase aller/retour comprenant au minimum 6 équipes ;
- Soit à une compétition se jouant exclusivement à 11 en 2 phases. La deuxième phase déterminera suite à son classement l'équipe accédant et devra se dérouler en match aller/retour et être composée au minimum de 6 équipes.

c) Rétrogradations :

Les équipes classées aux 2 dernières places de chaque poule sont rétrogradées au niveau district.

Article 1.6 Modalités de composition du championnat Régional 2F saison 2021/2022

Le championnat Régional 2, pour la saison 2021/2022, est composé de **minimum 30 et maximum 36** équipes regroupées en 3 poules de 10 à 12 équipes :

- a) 11 équipes rétrogradées de la R1F,
- b) Les équipes qui accèdent de championnats de districts ou interdistricts respectant le règlement,
- c) 14 équipes qui se maintiennent.

Article 2 - Obligations

Les Clubs ne pourront présenter plus de 6 joueuses mutées dont 2 hors période normale.

Article 2.1 – Championnat R1F

- a) Avoir un entraîneur titulaire au minimum du C.F.F.3. Il devra être licencié au club et être présent sur le banc de touche et la FMI en cette qualité. Ses nom et prénom devront être communiqués à la ligue avant le début de la saison,
- b) Avoir au moins 1 équipe U12F à U19F évoluant dans un championnat de district à 8 ou à 11, ou un championnat de ligue à 11,
- c) Disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 - U11).

Article 2.2 – Championnat R2F

- a) Avoir un entraîneur titulaire au minimum du module U19/Seniors de football. Il devra être licencié au club et être présent sur le banc de touche et la FMI en cette qualité. Ses nom et prénom devront être communiqués à la ligue avant le début de la saison,
- b) Avoir au moins 1 équipe U12F à U19F évoluant dans un championnat de district à 8 ou à 11, ou un championnat de ligue à 11,
- c) Disposer d'une Ecole Féminine de Football comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 - U11).

Un état des lieux au regard du respect de ces critères est notifié en décembre de la saison en cours à chaque club. Le constat définitif du respect des trois critères (engagement + éducateur) est arrêté le 30 avril de ladite saison. Le club de R2F qui ne répond pas à ces trois critères ne peut pas accéder en R1F, et le club de R1F ne répondant pas à ces critères ne peut participer à la phase d'accession nationale.

Article 2.3 – Participation

Pour pouvoir participer au championnat R1F, les clubs doivent remplir les conditions fixées par la Fédération et rappelées à l'article 2.1. En cas d'infraction une amende de 200€ sera alors infligée et accompagnée d'un retrait de 3 points sur le classement final.

Pour pouvoir participer au championnat R2F, les clubs doivent remplir les conditions fixées à l'article 2.2. En cas d'infraction une amende de 200€ sera alors infligée.

Les ententes de clubs sont autorisées à participer à la compétition R2F. Par contre, elles ne pourront pas accéder à la R1F.

Sont autorisées à jouer en Championnats R1 et R2 Féminins SENIORS Football à 11 les catégories suivantes :

- U20F et SENIORS F
- U19F
- U18F
- U17F, dans la limite de 3, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivrée par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.



REGLEMENTS COMPETITIONS U18F

Article 1 - Généralités

La Ligue organise un Championnat U18F à 11.

Les ententes de clubs sont autorisées à participer à ce championnat.

Article 2 - Modalités de composition du championnat U18F

Le Championnat "Féminin U18" est constitué comme suit :

- a) 1 poule de U18R1F constituée de 12 équipes jouant en match aller/retour
- b) Les poules de U18R2F seront fonction du nombre d'équipe engagées, et composées de 12 équipes maximum, jouant en match aller/retour.

Article 3 – Participation

Sont autorisées à jouer en Championnats Féminins U18 F à 11 les catégories suivantes :

- U18F
- U17F
- U16F
- U15F dans la limite de 3

Les clubs ne pourront présenter plus de 6 joueuses mutées dont 2 hors période normale.

Article 4 – Obligations

Les clubs participant aux championnats régionaux U18F sont tenus d'utiliser les éducateurs suivants :

Une éducatrice ou éducateur ayant suivi un module dans la saison.

Article 5 – Titre

Un trophée est attribué au champion de la catégorie par équipe qui termine première en R1F et R2F.

Article 6 – Montée/Rétrogradations

Article 6.1 - U18R1F

Le 1^{er} de la R1 participe aux barrages d'accèsion pour le championnat national U19 Féminin.

Les équipes classées aux 2 dernières places du niveau U18R1F sont rétrogradées en U18R2F si 2 poules de U18R2F ou aux 3 dernières places si 3 poules de U18R2F.

Article 6.2 - U18R2F

Les équipes classées à la 1^{ère} place de chaque poule de U18R2F (si pas plus de 3) accèdent au championnat régional U18R1F.



REGLEMENTS COMPETITIONS U15F

Article 1 - Généralités

Peuvent participer à cette compétition les ententes de clubs.

Il s'agit d'une compétition sur engagement ne donnant ni d'accession, ni de rétrogradation, ni de maintien.

Article 2 - Modalités de composition du championnat U15F

Le Championnat "Féminin U15" est constitué sur engagement. Il se compose en deux phases :

- 1^{ère} phase : brassage par secteur géographique avec des poules composées de 8 équipes maximum et en match aller.
- 2^{ème} phase : poules de 8 équipes maximum et en match aller/retour avec 1 poule en R1, 2 poules en R2 et plusieurs poules en R3 ou 1 poule de R1 et plusieurs poules de R2 en fonction du nombre d'équipes engagées et des résultats de la première phase.

Article 3 – Participation

Sont autorisées à jouer en Championnats Féminins U15 F à 11 les catégories suivantes :

- U15F
- U14F
- U13F dans la limite de 3

Les clubs ne pourront présenter plus de 6 joueuses mutées dont 2 hors période normale.

Article 4 – Réserve

Article 5 – Réserve